

L'intégration des PECO à l'Europe bancaire : le rôle des banques étrangères

Sophie Brana, Delphine Lahet

LAREFI Working Paper CR09-EFI/03

2009

<http://lare-efi.u-bordeaux4.fr>

LAREFI
Université Montesquieu-Bordeaux IV
Bâtiment Recherche Economie
Avenue Léon Duguit – 33 608 Pessac

Introduction

L'Europe bancaire est une priorité de la Commission européenne depuis les premières directives des années 70, qui s'est accentuée depuis 1999 avec la mise en place du Plan d'action pour les services financiers (PASF). Pour assurer le succès du passage à l'euro, le financement et la compétitivité d'entreprises nationales aux activités transeuropéennes, ainsi que la réussite de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, il est important d'avoir en Europe des acteurs bancaires et financiers de premier plan, notamment des banques car, en Europe, le financement est majoritairement effectué par crédit bancaire. Il s'agit de créer un marché unique, intégré, des services bancaires et financiers, qui seraient produits et vendus dans des conditions harmonisées, par tout offreur de services habilité de façon homogène dans son pays, à destination de tout consommateur de l'ensemble de l'espace européen. Concernant les banques (établissement de crédit EC), cela revient à avoir des établissements d'envergure européenne qui pourraient diffuser auprès de l'ensemble des consommateurs européens leurs services, sur une base de produits et de pratiques convergentes. Alors que l'intégration européenne des marchés financiers est une réalité (Euronext), qui peut certes encore être améliorée, l'Europe de la banque de détail (dépôts, crédits, moyens de paiement) est loin d'être achevée, même si les fusions et acquisitions bancaires transeuropéennes augmentent. En fait, les banques qui développent des activités transfrontières sont les piliers du processus d'intégration bancaire et de convergence des pratiques, activités souvent le résultat de fusions et acquisitions transfrontières.

Selon la Commission européenne, il existe cinq principes de base à la construction du marché unique des services bancaires et financiers en Europe¹. La *liberté d'établissement* autorise tout établissement de crédit agréé dans un Etat membre à pouvoir implanter de façon permanente une succursale dans un autre Etat membre sans devoir demander d'autorisation aux autorités du pays d'accueil. La *liberté de prestation de services* permet de vendre des services à un client situé dans un autre Etat membre (services transfrontières, par exemple les prêts) sans nécessairement y posséder d'implantation. Ces deux premiers principes permettent à une banque d'obtenir un marché secondaire dans un autre Etat membre et d'étendre au niveau européen les activités de la banque de détail. Le troisième principe concerne la *reconnaissance mutuelle des agréments et des pratiques*, qui par la suite sont censés converger sous l'impulsion de la Commission européenne : cette convergence n'est pas

¹ Les quatre premiers relèvent de la Directive du 28 juin 1973 et le cinquième de la Directive du 24 juin 1988.

effective, ce qui ralentit le processus d'intégration bancaire. Le quatrième principe a trait à *la surveillance prudentielle* de la succursale par le pays d'origine², sachant que les pratiques de surveillance doivent se rapprocher. Enfin, la Directive du 24 Juin 1988 consacre la *liberté totale des mouvements de capitaux*.

Ainsi, chaque EC régulièrement habilité dans son pays d'origine dispose d'un « passeport européen » qui lui permet de bénéficier de ces libertés, ce qui a concrètement été mis en application. Néanmoins, la création de l'Europe bancaire qui s'appuie sur ces libertés a pâti des différences de culture entre pays, d'habitudes nationales fortes concernant les avoirs financiers, du manque de transparence dans les activités bancaires (coûts d'information élevés) (BCE, 2008a), ainsi que du manque de convergence dans l'application des directives, des pratiques de surveillance et des lois. Le PASF, mis en place en 1999, dont les trois objectifs sont la création d'un marché unique des services financiers, une meilleure accessibilité au marché de la banque de détail pour les consommateurs et entreprises européens, avec des réglementations harmonisées et des simplifications administratives, et le renforcement du contrôle prudentiel, a permis de nombreuses avancées. De plus, la reprise dès 2003 du mouvement de fusions et acquisitions intra européennes³, conjointement à la reprise des marchés boursiers, a participé à l'intégration du marché bancaire et financier en Europe. La BCE (2008a) a relevé, sur la période 2000-2004, 485 fusions et acquisitions bancaires de tout type⁴ engageant au moins une banque de la zone euro, pour une valeur totale de 182Md€ et 274 sur la période 2005-08 (1^{er} semestre 2008) pour une valeur de 269Md€. Le nombre d'opérations baisse légèrement sur la période récente, mais la valeur des fusions et acquisitions a augmenté, traduisant une meilleure valorisation boursière des banques, ainsi que l'implication de banques de taille plus importante. Par ailleurs, entre les deux périodes, les fusions et acquisitions nationales sont passées de 60 à 40% de la valeur totale des opérations de tout type, alors que les fusions et acquisitions transeuropéennes sont passées de 10% à 30% sur 2005-2008 : c'est la catégorie qui a connu la plus forte hausse. Enfin, en septembre 2007, la Directive 2007/44 est entrée en vigueur pour une mise en place par les Etats membres avant le 21 mars 2009 : elle vise à améliorer la légalité et la transparence du

² En revanche, la Directive MIF 2007 réaffirme que les succursales doivent respecter les règles de conduite du pays d'accueil (protection du consommateur, droit des contrats) (DMIF, exception au principe du pays d'origine).

³ BSCH (Espagne) et Abbey National (Grande Bretagne) en 2004 pour 12Md€ ; Unicredito (Italie) et HVB (Allemagne) en 2005 pour 13Md€ ; BNP-Paribas et BNL (Italie) en 2006 pour 10Md€ ; CASA et Cariparma, et CASA et Friuladria (Italie) en 2006 pour un total de 3,8Md€ ; CASA et Emporiki (Grèce) en 2006 pour 3Md€.

⁴ Cible dans la zone euro et acquéreur dans le reste du monde ; acquéreur dans la zone euro et cible dans le reste du monde ; acquéreur et cible dans des pays distincts de la zone euro (opération transeuropéenne) ; acquéreur et cible dans un même pays de la zone euro (opération domestique). Acquisition d'au moins 10% du capital de la banque cible.

processus de supervision des acquisitions dans le secteur financier entre les Etats, ce qui devrait encourager le mouvement de fusions et acquisitions.

L'application des deux premières libertés (LPS+LE) ainsi que le développement des opérations de fusions et acquisitions ont notamment concerné les PECO en tant que pays d'accueil ou cible. Les PECO⁵, membres de l'Union européenne depuis 2004 et 2007, doivent appliquer, comme tout autre membre, en droit bancaire national les directives européennes. En dépit de la procédure Lamfalussy, les applications nationales restent parfois encore divergentes dans certains Etats.

L'une des particularités des PECO est que leur système bancaire est très largement dominé par les banques étrangères. A l'exception de la Slovaquie, moins ouverte que ses voisins, les banques étrangères détiennent dans tous les PECO plus de la moitié de l'actif total des systèmes bancaires nationaux et plus des deux tiers dans sept d'entre eux. Le taux de bancarisation des PECO est globalement faible alors que le niveau de vie moyen est croissant. Le potentiel de développement d'un marché secondaire pour les banques étrangères y est énorme, d'autant qu'il y a peu de banques locales de premier plan.

Comment se situent les banques occidentales européennes dans cette prise de contrôle ? Et les banques françaises ? Pourquoi un tel engouement ? Quelles conséquences pour les PECO ? Si les banques d'Europe occidentale sont présentes dans les PECO, cela ne facilite-t-il pas concrètement l'harmonisation des produits et des pratiques bancaires au niveau européen ?

⁵ Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

I. L'implantation des banques étrangères dans les PECO

A. Les forces en présence dans les PECO

Les systèmes bancaires dans les pays de l'Est ont deux grandes caractéristiques. Ils sont tout d'abord marqués par la forte présence de banques étrangères, celles-ci représentant en moyenne les $\frac{3}{4}$ des actifs bancaires, contre environ $\frac{1}{4}$ dans le reste de l'Europe (cf. Tableau 1). Les banques étrangères représentent plus de 90% des actifs bancaires dans quatre pays - Bulgarie, République tchèque, Estonie et Slovaquie -, et plus de 80% en Lituanie et Roumanie. Seule la Slovénie semble à l'écart de ce phénomène, avec une participation des banques étrangères pour 28,5% des actifs bancaires, ce qui la met dans la moyenne de l'UE27. Ce phénomène fait de la zone d'Europe de l'Est la région du monde ayant le pourcentage le plus élevé d'établissements bancaires étrangers (Van Horen, 2007). Cette forte présence de banques étrangères s'explique par la privatisation des banques publiques, à la fin des années quatre-vingt-dix, à un moment où peu de banques privées domestiques existaient. Les banques étrangères ont bénéficié de leurs avantages comparatifs et des faibles barrières à l'entrée, et notamment du maintien d'un faible pourcentage de banques publiques (Bonin et al., 2005).

Tableau 1. Caractéristiques des systèmes bancaires dans les PECO (2007)

	Nombre d'EC	Nombre d'EC sous contrôle étranger	Nombre de succursales		Part des succursales (% des actifs du système bancaire)
			En provenance de l'UE	Hors UE	
Bulgarie	29	21	3	2	4,0
République tchèque	56	34	14	0	8,9
Estonie	15	13	8	0	11,2
Lettonie	31	13	2	0	4,5
Lituanie	80	8	3	0	8,0
Hongrie	206	30	6	0	1,6
Pologne	718	54	14	0	4,1
Roumanie	42	35	10	0	4,8
Slovénie	27	11	3	0	0,6
Slovaquie	26	25	10	0	19,6
UE 13	6128	1111	501	95	4,4
EU 27	8348	1711	693	215	9,3

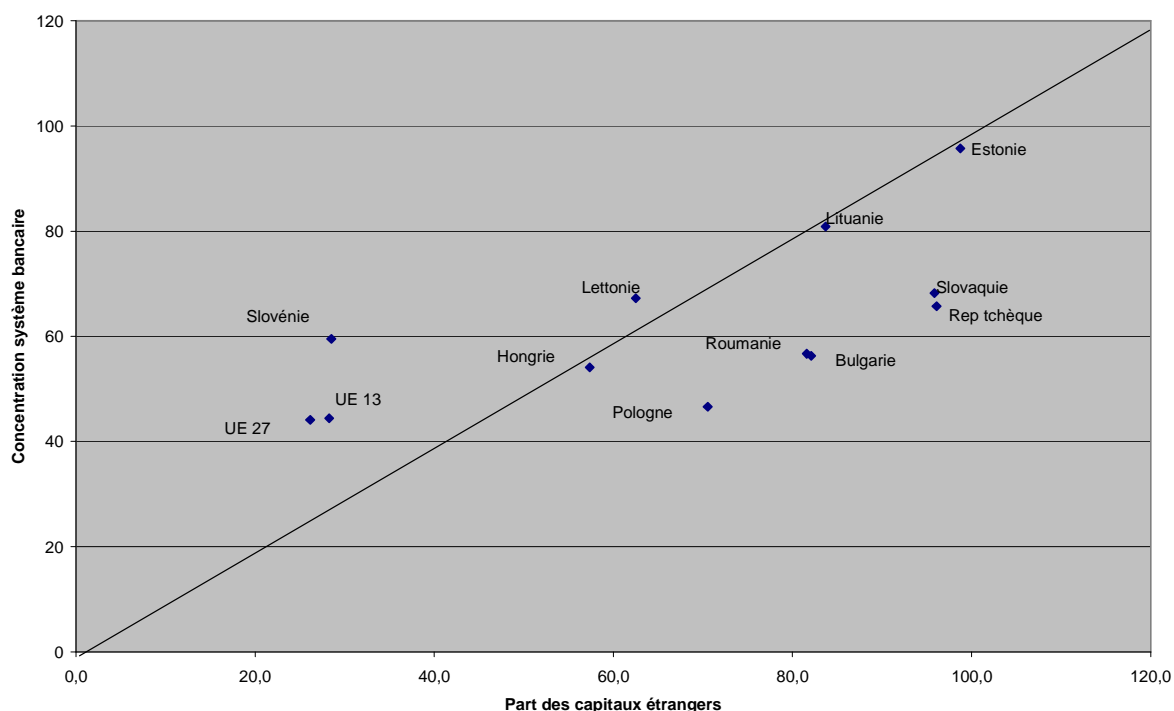
Tableau 1 (suite). Caractéristiques des systèmes bancaires dans les PECO (2007).

	Nombre de filiales		Part des filiales (% actifs SB)		Part des banques étrangères (% actifs du système bancaire)
	En provenance de l'UE	Hors UE	En provenance de l'UE	Hors UE	
Bulgarie	13	3	75,5	2,1	81,6
République tchèque	18	2	82,7	4,6	96,1
Estonie	5	0	87,6	0,0	98,8
Lettonie	6	5	50,8	7,2	62,5
Lituanie	5	0	75,7	0,0	83,7
Hongrie	21	3	52,7	3,0	57,4
Pologne	32	8	58,0	8,4	70,5
Roumanie	22	2	77,3		82,1
Slovénie	8	0	27,9	0,0	28,5
Slovaquie	14	1	76,3		95,9
UE 13	346	169	13,0	8,8	26,1
EU 27	528	275	11,3	7,8	28,3

Source : Calculs à partir des données BCE (2008b).

L'autre caractéristique du système bancaire est son degré élevé de concentration. La part des cinq plus grandes banques dans les actifs bancaires totaux en 2007 est en moyenne de 65% en Europe de l'Est, contre 44,1% dans la zone euro. En Estonie, cette part est supérieure à 95%, tandis qu'elle atteint plus de 80% en Lituanie.

Graphique 1. Lien entre concentration et capitaux bancaires étrangers



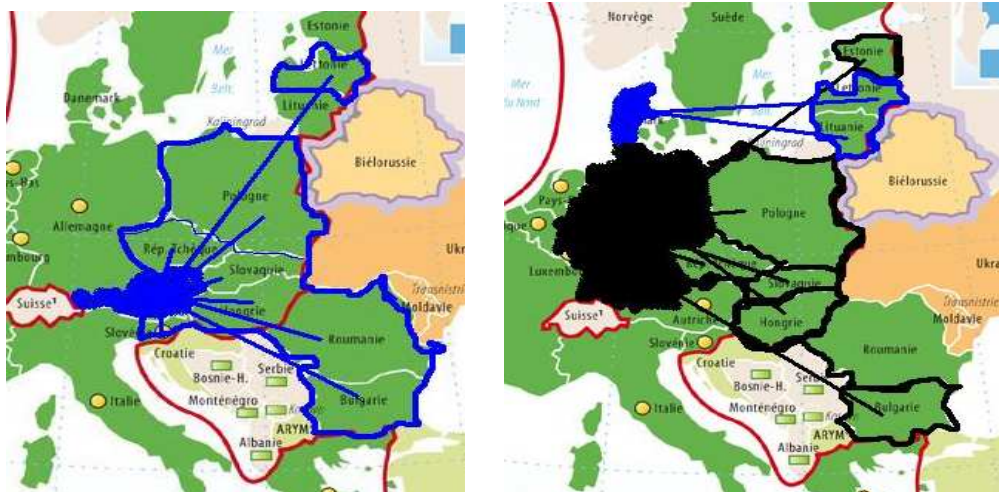
Source : Auteurs à partir de données BCE.

Les systèmes bancaires les plus concentrés sont également ceux dans lesquels la présence de banques étrangères est la plus importante (Graphique 1). Cela ne signifie pas que

la concurrence y est plus faible. Les marges d'intérêt sont au contraire plus réduites sur les marchés les plus concentrés (BCE, 2005). La BCE l'explique par le fait que dans les systèmes bancaires les plus matures, la consolidation du système a été effectuée, ce qui provoque une concentration plus forte.

Une stratégie d'implantation peut prendre plusieurs formes et être globale ou régionale. La plupart des banques étrangères dans les PECO sont européennes⁶, ce qui reflète bien sûr les avancées de l'intégration européenne, mais aussi l'importance de la proximité géographique de la banque internationale (Berger, 2007). Pour une banque, la distance crée des coûts (d'organisation et de surveillance) et réduit l'efficacité. Les coûts de gestion augmentent également avec les différences culturelles, linguistiques et économiques (Buch et De Long, 2004). Ces auteurs montrent que la distance bilatérale, la frontière et la langue communes influencent l'entrée de banques étrangères. L'Autriche (Graphique 2), de par sa place centrale en Europe, est le pays qui possède le plus de frontières communes avec l'Europe de l'Est. C'est également le pays dont les banques, sont, de loin, les plus implantées à l'Est (39 implantations principales dans 7 pays).

Graphique 2. Présence des banques autrichiennes, allemandes et danoises en Europe de l'Est



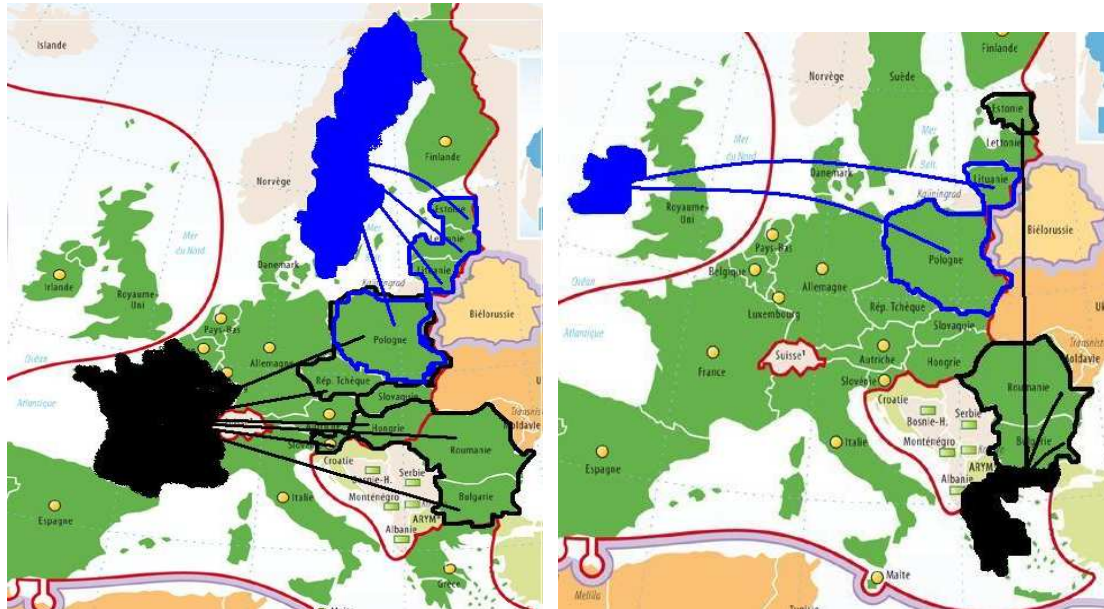
Source : Auteurs, à partir des données Bankscope.

Les proximités régionales expliquent ainsi que les banques allemandes et autrichiennes sont présentes en Europe centrale, tandis que les pays nordiques ont ciblé leurs voisins de la Baltique. Les banques françaises (Graphique 3) se sont quant à elles développées dans les pays d'Europe orientale (Roumanie, Bulgarie) pour des raisons linguistiques, tandis que les

⁶ On trouve également la participation de banques américaines (notamment du groupe Citibank), ainsi que de banques russes et turques.

banques grecques y sont présentes en raison de la proximité géographique et de relations historiques (Lapteacru, 2008).

Graphique 3. Présence des banques françaises, scandinaves, irlandaises et grecques en Europe de l'Est



Source : Auteurs, à partir des données Bankscope.

Les PECO représentent pour les banques de l'Ouest l'attrait d'un marché proche, avec un potentiel de développement important. Ainsi, le nombre moyen de comptes à vue par habitant en 2006 est de 1,38 dans la zone euro, contre 0,74 à l'Est. De même, alors qu'il y a 495 agences bancaires pour un million d'habitants dans l'UE et 554 dans la zone euro, la moyenne de l'Europe de l'Est n'est que de 194, avec de fortes disparités selon les pays.

B. Les stratégies d'implantation à l'étranger

Quelle forme d'implantation ?

Un établissement bancaire peut utiliser la liberté d'établissement et implanter des succursales, non considérées comme une entité légale séparée. Une autre stratégie consiste à implanter des filiales, soit par création nette (*greenfield banks*), soit par acquisition partielle⁷ ou totale d'un établissement local (fusions et acquisitions transfrontières). Parmi les entreprises créées, certaines peuvent être des joint-ventures⁸. Reprendre une institution existante permet d'acquérir une clientèle, tandis que la création nette évite d'hériter de prêts douteux. Un établissement peut également utiliser la libre prestation de services : opérations transfrontières, notamment le crédit bancaire ou *cross-border claims*, pour atteindre une clientèle non nationale depuis son pays d'origine.

Alors qu'une filiale est une entité séparée de la maison mère, la maison mère sera responsable des passifs de sa succursale. Dans les périodes de crise, les maisons mères seront ainsi plus susceptibles de recapitaliser leurs succursales, tandis qu'elles fermeront leurs filiales (Cerutti et al., 2007). Cerutti et al. (2007) montrent qu'une banque étrangère sera d'autant moins incitée à s'implanter sous forme de succursale que la réglementation du pays d'accueil limite les activités et rend difficile la création de nouveaux établissements. Si l'on regarde l'indice de liberté bancaire (calculé par la Fondation Héritage), on constate que les quatre pays qui ont la note de 1 (système bancaire totalement libéralisé) sont ceux dans lesquels la part des succursales étrangères dans les actifs bancaires est la plus élevée : Slovaquie, Estonie, République tchèque et Lituanie (Tableau 1). La faible participation des banques étrangères en Slovénie s'explique clairement par un protectionnisme bancaire (Lapteacru, 2008). Dans ce pays, le processus de consolidation bancaire, orchestré par l'Etat, a consisté en la création de deux banques publiques puissantes.

La stratégie d'implantation des banques étrangères a évolué dans le temps, en fonction de l'avancée des programmes de privatisations et des réglementations et de l'ouverture des PECO. Pendant les premières années de la transition, en raison de l'instabilité macroéconomique, les banques étrangères ont préféré limiter leurs risques en s'implantant

⁷ Prise de participation $\geq 10\%$ du capital de la banque cible.

⁸ Co-entreprise ou entreprise commune, créée par deux entreprises ou plus, détenue à parts variables, pas forcément égales, dotée de capitaux et moyens, afin de mettre en commun des connaissances, des technologies, des ressources pour atteindre un objectif que seule chaque entreprise n'aurait pu atteindre.

sous formes de filiales, avec une participation limitée au capital, souvent en joint-venture. L'expérience de BNP-Paribas est assez représentative. En Pologne, la banque ouvre en 1990 un « *representative office* ». En 1994, elle crée une filiale en joint-venture avec la Dresdner Bank. En juillet 2001, elle rachète l'intégralité du capital de la filiale. Celle-ci est enfin transformée en succursale en janvier 2006.

Les banques françaises ont pénétré les marchés de l'Est relativement tard, occupant ainsi une place moins importante que les banques autrichiennes, italiennes ou belges. Cependant, certaines développent de réelles stratégies. Par exemple, la Société générale contrôle sous forme de filiale la deuxième banque tchèque (Komerční Banka KB), la troisième banque roumaine (BRD depuis 1999) et la quatrième banque slovène (SKB Banka). Elle est aussi présente, plus modestement, en Slovaquie et en Bulgarie pour la banque de détail. Elle développe également la location longue durée (société de crédit bail) en Pologne (filiale Eurobank) et Hongrie, faisant de la Société générale la quatrième banque étrangère dans les PECO par ses implantations (CECEI, 2008 ; Revue Banque, 2007). BNP-Paribas et le Crédit agricole ont adopté des stratégies plus modestes en créant des filiales pour occuper des niches sur les marchés bancaires (Havrylchuk et Zurzyk, 2007). BNP-Paribas est ainsi présente en Bulgarie, Hongrie et Pologne pour la banque de détail, mais ses filiales, détenues à 100%, n'ont qu'une part de marché marginale. BNP-Paribas, via Cetelem, spécialisé dans le crédit à la consommation, est également présente dans 7 PECO via la filiale italienne Findomestic. Au 31 décembre 2006 (CECEI, 2008), 59 établissements de crédit français étaient implantés à l'étranger. Leurs implantations comprenaient notamment 380 filiales dans l'Espace économique européen et 128 succursales. Le nombre d'implantations (succursales + filiales) s'élevaient à 20 (5+15) en Pologne, 12 en République tchèque (1+11), 10 en Hongrie (2+8), 8 en Roumanie (0+8), 5 en Slovaquie (1+4), 4 en Slovénie (1+3) et 2 en Bulgarie (0+2). La part de marché globale des banques françaises reste cependant faible.

Les opérations de fusions et acquisitions ont été nombreuses à la fin des années quatre-vingt-dix au moment des privatisations (Tableau 2). Elles sont aujourd'hui plus rares, dans un contexte de concentration du système bancaire déjà très forte.

Tableau 2. Les opérations de fusions et acquisitions

	Nombre de fusions et acquisitions (2000-2006)	% nb des EC	Nombre de F&A européennes	% des fusions et acquisitions
Bulgarie				
République tchèque	13	23,2	10	76,9
Estonie	8	53,3	7	87,5
Lettonie	12	38,7	7	58,3
Lituanie	9	11,2	6	66,7
Hongrie	22	10,7	11	50
Pologne	45	6,3	25	55,6
Roumanie				
Slovénie	10	37,0	8	80
Slovaquie	11	42,3	9	81,8
UE 13	511	8,3	129	25,2
EU 27	694	8,3	221	31,8

Source : Construit à partir des données BCE.

Les plus grands pays (République tchèque, Pologne et Hongrie) ont logiquement connu le plus d'opérations de fusions et acquisitions, avec un nombre très diversifié d'actionnaires. Les banques en provenance d'Autriche, de Belgique, de France et d'Allemagne ont quant à elle été les plus actives en nombre d'opérations.

Quelles motivations ?

Le premier objectif recherché par les banques qui s'implantent à l'étranger est l'obtention de profits supplémentaires sur un marché secondaire. Les banques investissent d'abord dans des pays similaires ou proches de ceux où elles ont l'habitude de travailler, en général les pays développés. Mais dans ces pays, la concurrence est telle que les profits retirés sont en général inférieurs à ceux qui seraient obtenus dans des pays en développement ou de niveau économique inférieur. C'est pourquoi les banques investissent aussi beaucoup dans les pays émergents, notamment les PECO, en fonction de proximités culturelles ou historiques. Par exemple, sur 2003-2005, les banques françaises présentaient un ROA⁹ de 1,92% sur l'Europe de l'Est, le plus fort ROA obtenu sur une région étrangère (1,58% en Amérique latine ; 0,25% en Europe de l'Ouest ; 1,75% en Afrique ; 1,18% au Maghreb ; 0,54 en Amérique du Nord ; 0,42 en Asie (Havrylchyk et Jurzyk, 2007)), soit 4 fois le ROA obtenu en France (0,36). En fait, il s'agit aussi de trouver la taille critique qui permettra de ne pas être soi-même une cible et de réaliser des économies d'échelle et de gamme.

Un autre objectif est la recherche de la diversification géographique des activités qui permet une minimisation des risques du portefeuille global de la banque ainsi qu'une

⁹ Le ROA (Return on Assets) mesure la rentabilité des actifs.

protection contre les chocs affectant son pays d'origine. Les banques françaises et allemandes apparaissent bien diversifiées (Havrylchyk et Jurzyk, 2007), notamment au sein du monde émergent, donc elles seraient mieux protégées contre un choc national. Par ailleurs, les banques britanniques et espagnoles sont concentrées sur une zone (respectivement Etats-Unis et Amérique latine), et les banques en Espagne, Autriche, Grande-Bretagne et Etats-Unis sont plutôt concentrées sur un pays en développement (respectivement Mexique, République tchèque, Hong Kong et Mexique). Ce n'est pas le cas des banques françaises qui seraient donc moins sensibles à un choc affectant un pays émergent particulier.

La plupart des études empiriques sur les stratégies des banques étrangères portent sur les pays développés. Ces études montrent en général que les banques étrangères se spécialisent dans le financement des entreprises de leur nationalité opérant dans le pays hôte (stratégie FYC pour *Follow your customer*), avant éventuellement de changer de stratégie et d'atteindre une clientèle plus large (De Haas et Naaborg, 2005). Dans les PECO, en début de transition, les banques étrangères ont également pu s'implanter dans une stratégie de niches, accompagnant les clients ayant une activité internationale, cherchant à capter dans un premier temps les clients les moins risqués et les plus profitables (firmes multinationales, grandes entreprises). Haselmann (2006) montre cependant, sur la période 1994-2002, à partir de données sur 1947 banques et 12 économies en transition, que les banques étrangères s'implantent dans les PECO dans une perspective de conquête des marchés. Il étudie les déterminants de l'offre de crédit bancaire de la part des banques contrôlées par des capitaux étrangers et montre que le comportement de ces banques dépend des conditions économiques du pays hôte et non de celles du pays d'origine. Il ne trouve pas non plus de lien entre l'offre de crédit et les conditions commerciales (exportations) ou les IDE, ce qui contredit l'existence d'une stratégie FYC. Il en déduit que les banques étrangères concurrencent les banques domestiques sur les mêmes segments de marché et qu'elles s'implantent avec une stratégie de long terme. Cette stratégie ne dépend ni de la taille de la banque, ni du mode d'entrée sur le marché, ni enfin de la distance par rapport à la maison mère.

II. L'impact des implantations étrangères dans les économies en transition

A. Convergence des pratiques bancaires et intégration

On attend plusieurs avantages théoriques de l'ouverture des marchés locaux à la concurrence des banques étrangères. Tout d'abord, les banques étrangères apportent leur savoir-faire (*know-how*) au pays d'accueil, des transferts de compétences, de technologies, de capital humain et des réseaux, ce qui améliore l'efficacité et la qualité de l'intermédiation financière ainsi que la politique de provisionnement et de gestion des risques avec un alignement sur les standards internationaux (Aydin, 2008). L'entrée des banques étrangères est ensuite censée augmenter la concurrence, ce qui doit se traduire par une diminution des marges d'intérêt et du coût du financement. Possédant un savoir-faire particulier dans la gestion des risques et notamment la possibilité de diversifier et d'absorber les risques compte tenu de leur taille, bénéficiant d'une gouvernance efficace et de ressources financières moins coûteuses grâce aux financements et à la notation de la maison mère, les banques étrangères peuvent avoir des profits supérieurs grâce à des coûts plus faibles et des revenus plus élevés. La présence des banques étrangères augmente enfin la capacité d'offre de crédit du système bancaire dans son ensemble car les établissements implantés dans le pays d'accueil peuvent se financer auprès de leurs maisons mères, qui elles-mêmes ont un accès facilité aux marchés internationaux de capitaux par rapport aux banques locales. Les taux d'intérêt sur le crédit bancaire diminuent et sont plus bas que ceux proposés par les banques locales, et proposés avant l'implantation des banques étrangères.

La concurrence ne se fait cependant pas seulement sur les prix, mais aussi sur la qualité et la gamme de services et de produits bancaires offerts (Lapteacru, 2008). Les banques étrangères proposent des produits inédits à l'Est, répondant ainsi non seulement à une demande accrue de produits et services bancaires, mais créant aussi une offre en lien avec le développement des économies en transition. En général, quand une banque s'implante à l'étranger, elle diffuse dans un premier temps les produits locaux, en restructurant l'organisation, réaménageant l'offre de produits. Puis, elle propose des produits « mixtes », entre l'offre locale et l'offre dans son pays d'origine, pour *in fine*, vendre ses propres produits, réalisant de fortes économies d'échelle. Cette progression dans la diffusion des produits permet aux équipes locales de se former, d'adapter les pratiques et de préparer les consommateurs à de nouveaux produits. Face à ce nouvel environnement, les banques

domestiques sont incitées à réagir et à s'adapter à la stratégie de conquête des établissements étrangers.

L'implantation de banques d'Europe de l'Ouest à l'Est favorise ainsi la convergence des systèmes bancaires des PECO vers les standards européens et accélère la création d'une Europe bancaire intégrée grâce à l'harmonisation des pratiques et l'adéquation aux Directives européennes. Les pays européens occidentaux sont en général ceux qui appliquent le mieux en droit bancaire national les directives européennes, donc la présence de ces banques dans les PECO facilite l'adoption des directives, notamment la Directive SEPA sur les moyens de paiements européens harmonisés et la Directive Crédit consommation, deux fonctions de base de la banque de détail (définies par la loi de 1984 en France). Au-delà, la présence de banques étrangères est un facteur d'accélération de l'adéquation aux standards bancaires et comptables internationaux.

Les travaux empiriques montrent que les banques étrangères implantées à l'Est sont, en moyenne, plus efficaces et plus rentables que les banques domestiques privées (Berger, 2007 ; BCE, 2005), mais pas nécessairement plus concurrentielles. Lapteacru (2008) montre que les banques étrangères ont un comportement plus concurrentiel que les banques domestiques seulement dans les pays les plus développés de la région, ayant ouvert et libéralisé plus tôt leur système bancaire (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque). En revanche, dans les pays ayant ouvert plus tardivement leur système bancaire, les banques étrangères sont moins concurrentielles que les banques domestiques (Bulgarie, Pays baltes, Roumanie, Slovaquie). En outre, la Pologne est le seul pays où les banques étrangères ont un comportement parfaitement concurrentiel, les banques étant en concurrence monopolistique dans les autres pays. Lapteacru (2008) explique ce résultat par le fait que les banques étrangères ont des avantages compétitifs qui ne peuvent être mis en concurrence. L'excellente réputation de la banque mère (la plupart des banques étrangères présentes dans les PECO appartiennent à des groupes bancaires européens et américains, internationalement connus), l'accès plus facile et moins cher à l'expertise, mais aussi aux ressources financières, soit de la part de la banque mère, soit du marché interbancaire local, sont des avantages qui ne peuvent être ni transmis aux banques domestiques (par imitation), ni partagés avec celles-ci. Par conséquent, les banques étrangères peuvent avoir un certain pouvoir de marché qui peut réduire la variation du revenu par rapport aux prix des facteurs de production. Ce résultat rejoint celui de Claessens et al. (2001). Ces auteurs montrent que si les banques étrangères ont des marges de taux et une profitabilité plus faible que les banques domestiques dans les pays développés, l'inverse est vrai dans les pays en développement.

Pour juger de l'avancée de la convergence bancaire, Stavarek (2006) compare l'efficacité des banques commerciales des PECO avec celles des deux pays les moins intégrés de la zone euro en 2006, le Portugal et la Grèce, en utilisant plusieurs mesures : taille de la population potentiellement cliente, participation des banques étrangères, taille des bilans, part des dépôts et des crédits, prêts non-performants, ROE¹⁰. L'auteur montre que des divergences existent toujours entre ces pays (les moins performants parmi les PECO et par rapport à la Grèce et au Portugal sont la Lettonie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie), ce qui reflète en partie les écarts en matière de convergence économique. Néanmoins, l'amélioration de l'efficacité des banques dans les PECO, particulièrement en République tchèque, réduit l'écart par rapport aux deux pays de référence. Dans certains pays, l'efficacité a mis du temps à être améliorée : c'est le cas par exemple de la Pologne où une meilleure efficacité n'est pas trouvée sur la période 1997-2001 (Havrylchuk, 2006).

Baltzer et al. (2008) évaluent la convergence des systèmes bancaires à l'Est en étudiant la dispersion (*standard deviation*) des taux d'intérêt sur les crédits aux entreprises, les prêts hypothécaires, les dépôts et les prêts à la consommation. Ils montrent que celle-ci décroît depuis 1995, les taux d'intérêt sont donc plus homogènes entre PECO. Puis, les auteurs calculent la vitesse de convergence des taux d'intérêt sur le crédit bancaire vers une norme allemande (*Beta convergence*), et obtiennent que, pour les prêts à court terme aux entreprises et les prêts hypothécaires aux ménages, la convergence des taux d'intérêt augmente depuis novembre 2001. Cela indique que les marchés du crédit bancaire dans les PECO sont de plus en plus intégrés, mais les résultats restent moins bons que pour d'autres pays membres de l'UE. Baltzer et al. concluent à la responsabilité du manque de standardisation des produits, des lois bancaires et de la protection des consommateurs.

B. Facteur de stabilisation ou de déstabilisation ?

La forte présence de banques étrangères a permis la croissance du crédit bancaire indispensable au processus de rattrapage économique entamé par les économies de l'Est. Ce boom du crédit, largement financé par des capitaux étrangers, présente cependant un certain nombre de risques.

Une capacité de financement accrue ?

¹⁰ Le ROE (Return on Equity) mesure la rentabilité du capital pour les actionnaires.

Grâce à la présence de banques étrangères, le crédit bancaire au secteur privé s'est fortement développé ces cinq dernières années (Tableau 3). Même si l'encours moyen sur 2003-07 reste inférieur à celui des trois pays de l'OCDE pris en référence, les taux de croissance sur la période sont supérieurs et au dessus de 100%, parfois très fortement. Le taux de croissance sur 2006-07 est presque pour tous les PECO au dessus du taux de croissance annuel moyen sur la période 2003-07, et au dessus de celui des trois pays de l'OCDE de référence.

Tableau 3. Crédit bancaire national au secteur privé

	Encours moyen 2003-2007, Md\$	Taux de croissance sur 2003-2007, %	Taux de croissance annuel moyen sur 2003-2007, %	Taux de croissance sur 2006-2007, %
Bulgarie	13,3	368	53	71
Roumanie	26,8	687	66	96
Hongrie	56,1	149	29	44
Pologne	98,6	174	25	50
République tchèque	48,7	178	26	34
Estonie	11,1	291	42	40
Lettonie	4,4	486	52	38
Lituanie	11,8	436	58	51
Slovaquie	18,4	201	27	48
Slovénie	18,4	113	29	33
<i>Pour information</i>				
Mexique	155,6	96	16	27
Corée du Sud	765,8	81	14	15
France	2545	66	15,6	18

Source : Calcul des auteurs sur données Datastream.

La forte hausse du crédit bancaire traduit en partie un phénomène normal de rattrapage économique et financier vers les standards européens (Brzoza-Brzezina, 2005). Elle a pu cependant paraître excessive dans de nombreux PECO, au dessus de ce qu'il serait attendu sur la base des fondamentaux économiques (Bulgarie, Estonie, Roumanie) ou du trend de long terme (Pays baltes, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque) (Coudert et Pouvelle, 2008). Cet excès (bulle ?) peut impliquer un sur-endettement des agents (notamment les ménages), mais également un recours excessif aux financements extérieurs.

De plus, les banques domestiques subissent un risque d'éviction. Les banques étrangères prêtent essentiellement aux bons emprunteurs, qui ont une capacité de remboursement importante et qui sont donc rentables. Elles sont les mieux placées pour attirer

les clients les plus « transparents » (grandes entreprises, clientèle de niches) auxquels elles appliqueront des taux faibles mais aussi des prêts de maturité plus longue et en devises. Les banques domestiques privées, moins exigeantes ou moins expertes dans le traitement de l'information, attireront des clients plus « opaques », à qui elles proposeront des taux plus élevés (Degryse et al., 2008). Ainsi, les petites banques locales financent les emprunteurs restant, soit les petits emprunteurs et les mauvais emprunteurs, ce qui les fragilise, réduit leur rentabilité et peut les pousser à la faillite. La composition du portefeuille des banques étrangères va ainsi créer des distorsions. Claessens et al. (2001), à partir d'une étude empirique portant sur 7900 banques et 80 pays, confirment que la présence de banques étrangères est associée à la réduction de la profitabilité et des marges des banques domestiques. Tamirisa et Igan (2008) montrent que la croissance du crédit bancaire accordé par des banques fragiles dans les PECO a été, sur la période 2000-2004, plus rapide que celle du crédit accordé par les banques saines, notamment concernant les banques des pays baltes, le crédit aux ménages et les prêts en monnaies étrangères.

Eller et al. (2006) montrent que l'impact des prises de participations (par l'intermédiaire de fusions et acquisitions) étrangères dans le système financier des PECO sur la croissance économique est non linéaire. Au-delà d'un certain niveau, l'entrée de banques étrangères crée un effet d'éviction qui semble pénaliser la croissance. L'efficacité bancaire et la croissance ne sont améliorées que quand l'entrée des banques étrangères est contrôlée et quand le système bancaire domestique est capable de relever la concurrence. Ces auteurs montrent, à partir de onze PECO sur la période 1996-2003, que les fusions et acquisitions transfrontières en début de transition et de phase de rattrapage permettent d'obtenir des gains de croissance importants, mais que cet effet s'effondre quand l'économie se rapproche des standards des économies matures de l'Ouest.

Enfin, un choc ou une récession dans le pays d'origine peut pousser les banques étrangères implantées à rationner le crédit bancaire dans le pays d'accueil. Néanmoins, certains auteurs indiquent (Haselman, 2006) que la présence des banques étrangères stabilise le marché du crédit bancaire local car elles suivent des stratégies d'implantation de long terme et que leur comportement dans le pays d'accueil est plutôt indépendant des conditions macro-économiques de leur pays d'origine. Ces études s'effectuent cependant hors période de crise financière importante.

Flux financiers et risques de contagion

La forte croissance du crédit bancaire dans les PECO dans les années 2000 est directement liée à la croissance des prêts des banques étrangères. Les banques ont deux façons de détenir des créances sur l'extérieur (Garcia Herrero et al., 2007). Soit elles établissent des implantations dans différents pays afin d'accorder des prêts localement via leurs filiales et succursales (créances locales ou *local claims*¹¹ qui nécessitent des IDE), soit elles financent ces créances à partir de la maison mère hors du pays d'accueil (créances transfrontières ou *cross border claims*). La somme de ces deux types de créances représente les prêts bancaires étrangers que reçoivent les pays d'accueil (*foreign claims*). Garcia Herrero et al. comparent cette stratégie au commerce : soit on exporte des biens (créances transfrontières), soit on les produit sur place (créances locales). Ils montrent, à partir des stratégies internationales de banques italiennes, espagnoles et américaines sur la période 1997-2002, que la part des *local claims* s'explique en premier par le degré d'ouverture du système bancaire hôte et par les opportunités locales d'économie d'échelle et de croissance. Les autres facteurs explicatifs, tels que les coûts d'entrée, les coûts d'information ou les limites au droit de propriété sont plus marginales. Le choix entre créances transfrontières et créances locales a un impact sur la volatilité des financements extérieurs. Les créances locales nécessitant de payer des coûts fixes d'implantation, en partie irréversibles, sont censées être plus stables et moins sensibles à la conjoncture internationale que les créances transfrontières.

Tous les PECO sont exposés aux prêts bancaires étrangers (*foreign claims*), soit directement via les agents non financiers, soit indirectement via les secteurs bancaires locaux. Les créances sur l'extérieur représentent plus de 80% du PIB en décembre 2007 dans tous les pays, sauf en Pologne et en Roumanie (un peu plus de 50%), et plus de 100% dans les Etats baltes et en Slovaquie. Les investisseurs les plus importants sont l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. L'interdépendance financière entre systèmes bancaires de l'Est et de l'Ouest a ainsi augmenté, ce qui rend les pays de l'Est vulnérables à l'arrêt soudain des entrées de capitaux et aux crises de balance des paiements, soit via la baisse des prêts transfrontières, soit via les problèmes de liquidité/ solvabilité des maisons mères qui affecteraient via les filiales et les succursales les créances locales. L'impact de problèmes financiers à l'Ouest est amplifié à l'Est tout d'abord par le recours important aux financements extérieurs, ensuite par l'existence d'un système bancaire concentré avec peu de banques domestiques, enfin par le manque de ressources substituables (avec notamment des marchés de capitaux sous développés).

¹¹ Les termes anglais en italiques sont ceux de la terminologie de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), d'où les données sont issues.

L'accès du secteur bancaire à des capitaux étrangers a également facilité les prêts en devises à l'économie locale, particulièrement dans les pays baltes, mais également en Slovénie, Hongrie, Bulgarie et Roumanie (Tableau 4). Ces prêts sont essentiellement en euros, mais également en francs suisses. Ils concernent majoritairement des prêts aux entreprises, mais dans quelques pays, ils représentent aussi une part importante des crédits immobiliers des ménages (Etats baltes, Pologne, Roumanie, Hongrie). Dans sept pays (Etats baltes, Roumanie, Bulgarie, Hongrie et Slovénie), les prêts en devises ont contribué à plus de la moitié de la croissance du crédit bancaire.

Tableau 4. Part des prêts en devises (% total, fin 2005) par le système bancaire du pays

Bulgarie	République tchèque	Estonie	Lettonie	Lituanie	Hongrie	Pologne	Roumanie	Slovénie	Slovaquie	UE 13
47	10	79	70	65	46	26	58	56	23	3

Source : Données BCE 2006.

En accordant des prêts en devises, la banque reporte le risque de change sur le client, ce qui lui permet de respecter la réglementation prudentielle. Les banques sont en effet tenues de maintenir une position ouverte nette en devises limitée. Le client n'a pas conscience du risque, la plupart des PECO ayant adopté des régimes de change fixe perçus comme crédibles. Les pays ayant opté pour des régimes de change fixe ou quasi-fixe par rapport à l'euro (Bulgarie, Etats baltes), sont ceux qui ont la part des créances libellées en devises la plus élevée.

En plus du risque de change lié aux emprunts en devises, les PECO sont soumis à deux types de risques financiers. Le premier est lié, on l'a vu, à l'exposition financière directe entre pays de l'Ouest et de l'Est, le second est associé au risque de contagion régionale, via les effets de *spillover* et le canal du créancier commun. La crise de liquidité que connaissent les systèmes bancaires mondiaux en 2007-2008 a particulièrement affecté les pays de l'Est. Les difficultés de financement des maisons mères et la hausse des primes de risque ont réduit les financements à destination des filiales. En outre, la détérioration de la situation économique générale a conduit les banques étrangères à réévaluer les risques sur les pays émergents et à durcir les conditions des prêts transfrontières. Or, dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays baltes, en Roumanie et en Hongrie, les systèmes bancaires ont un fort déficit de dépôts par rapport aux prêts accordés, la différence ayant été financée par des entrées de capitaux, le plus souvent à court terme et en devises.

Les tableaux 5 et 6 construits à partir des *Consolidated banking statistics* de la Quarterly Review de la BRI, montrent que les créances locales des filiales (en toutes

monnaies) sont importantes en Bulgarie, République tchèque, Lettonie, Pologne, Roumanie, et Slovaquie, ce qui montre le poids des filiales implantées dans ces pays. Le développement des créances des filiales en monnaie locale est également croissant dans la majorité des PECO (Tableaux 7 et 8), très important en République tchèque, en Pologne, en Slovaquie, et est globalement plus important qu'en Asie émergente mais moins qu'en Amérique latine. Selon McGuire et Tarashev (2008), les créances locales en monnaie locale sont en général distribuées sur la base de ressources collectées localement, et révèlent l'intérêt stratégique à long terme des banques étrangères pour une économie. Il est donc important qu'elles soient importantes et croissantes. De plus, lorsque les créances locales en monnaie locale représentent une part importante des prêts étrangers totaux reçus (créances sur l'extérieur ou *foreign claims*), le pays d'accueil est davantage protégé des chocs extérieurs à son économie qui affecteraient les banques étrangères créancières.

Le Tableau 5 montre que les créances locales totales en toutes monnaies baissent depuis juin 2008 dans tous les pays, sauf en Bulgarie. Le Tableau 7 montre que les créances locales en monnaie nationale baissent depuis mars 2008 en Lettonie et en Slovaquie, depuis juin 2008 en Bulgarie, Estonie et Lituanie, et depuis septembre 2008 en République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie. Ainsi, les créances locales accordées par les filiales des banques étrangères aux PECO baissent, notamment en monnaie locale : elles ne seraient donc pas une protection contre un choc extérieur et leur baisse révèle l'ampleur de la crise que connaissent les banques étrangères en 2008.

Le second risque financier auxquels sont confrontés les PECO est le risque de contagion régionale de la crise financière. Selon Arvai et al. (2009), les *foreign claims* et notamment les *cross border* sont caractérisés par un niveau élevé de concentration, que ce soit du côté des prêteurs comme des emprunteurs, même si l'exposition au risque n'est pas la même. Du côté des prêteurs, les banques de six pays (Autriche, Italie, France, Belgique, Allemagne et Suède) détiennent à elles seules 84% des avoirs revendiqués par les banques ouest-européennes en Europe de l'Est. Au sein de ces pays, les banques autrichiennes sont de loin les plus exposées, devant les banques italiennes et scandinaves. Les PECO représentent ainsi plus de 91% des créances de l'Autriche sur les pays en développement (concentrées aux 2/3 sur 5 pays : République tchèque, Hongrie, Roumanie, Croatie et Slovaquie), ce qui en fait le pays le plus exposé de la région, devant la Suède (89,3%) et l'Italie (86,8%). La Suède a la particularité d'être très exposée dans les Etats baltes qui représentent à eux seuls 84% de son exposition à l'Est (73% de son exposition totale, soit 20% du PIB et près de 10% des actifs du système bancaire fin 2007). En pourcentage des actifs des maisons mères, l'exposition des

banques autrichiennes est de loin la plus élevée, les créances sur les banques de l'Est représentant plus de 25% de l'actif (contre 9,6% pour la Suède, 6,7% pour la Belgique ou 5,7% pour l'Italie). A ce titre, en février 2009, Moody's et Standard & Poor's ont baissé le *rating* de certaines banques européennes, notamment autrichiennes, compte tenu de la dégradation économique dans les PECO.

Du côté des emprunteurs, les trois plus grands PECO (République tchèque, Hongrie et Pologne) représentent 74% des créances de l'Est (fin 2007). Les créances sur l'extérieur des PECO sont souvent concentrées sur quelques pays : 73% des créances totales sur trois pays en République tchèque (Autriche, France, Belgique), 66% en Hongrie (Autriche, Allemagne, Italie), 80% en Slovaquie (Autriche, Italie, Belgique). Les Etats baltes sont particulièrement dépendants des financements suédois : la Suède représente à elle seule 59% des créances sur l'extérieur de la Lettonie, 64,5% de la Lituanie et 79% de l'Estonie. Arvai et al. (2009) ont calculé, enfin, un indice d'exposition à la contagion régionale, via le créancier commun. Ils montrent que l'Autriche, comme prêteur commun aux économies locales, a l'impact le plus fort en termes de propagation des chocs dans un grand nombre de pays (Slovaquie, République tchèque, Roumanie). Il existe également un fort potentiel de contagion entre la Suède et les Etats baltes.

Conclusion

L'implantation des banques étrangères, notamment européennes, est forte dans les PECO. Cela a deux avantages importants. D'une part, la convergence économique ainsi que l'adaptation des Directives européennes en vue de l'harmonisation des produits et des pratiques bancaires est favorisée, accélérée, même si de nombreuses années et Directives seront nécessaires pour que le rattrapage économique et l'homogénéisation européenne arrivent à terme. D'autre part, les flux financiers accordés par les banques étrangères (*cross-border*) ou par les filiales implantées (*local claims*) sont une source de financement indispensable pour le développement économique des PECO. Néanmoins, la crise de 2008 souligne la vulnérabilité des PECO face au tarissement de ces fonds et le risque de contagion régionale, notamment en cas de problèmes financiers des maisons mères. Il est donc important que la présence des banques européennes se maintienne à l'Est et que la réglementation européenne prenne en compte cette dimension transfrontière des établissements de crédit.

Bibliographie

- Arvai Z., Driessen K., Ötker-Robe I. (2009), « Regional Financial Interlinkages and Financial Contagion Within Europe », *Working Paper*, FMI, n° 09/6, janvier.
- Aydin B. (2008), « Banking structure and credit growth in Central and Eastern European countries », *Working Paper*, FMI, n° 08/215, septembre.
- Baltzer M., Cappiello L., De Santis R., Manganelli S. (2008), « Measuring financial integration in new EU members states », *ECB Occasional Paper Series*, n° 81, mars.
- Banque centrale européenne (2005), *Banking Structures in the new EU member states*, janvier.
- Banque centrale européenne (2006), « Le développement financier dans les pays d'Europe centrale, orientale et sud orientale », *Bulletin mensuel*, novembre, 93-104.
- Banque centrale européenne (2008a), « Cross-border bank mergers and acquisitions and institutional investors », *Bulletin mensuel*, octobre, 67-80.
- Banque centrale européenne (2008b), *EU Banking structures*, octobre.
- Banque des Règlements Internationaux, *Consolidated Banking Statistics, BIS Quarterly review*, divers numéros.
- Berger A. (2007), « Obstacles to a global banking system: “Old Europe” versus “New Europe” », *Journal of Banking and Finance*, vol. 31, 1955-1973.
- Bonin J.P., Hasan I., Wachtel P. (2005), « Bank performance, efficiency and ownership in transition countries », *Journal of Banking and Finance*, vol. 29, 31-53.
- Brzoza-Brzezina M. (2005), « Lending booms in the new EU member states – Will euro adoption matter ? », *ECB Working Paper Series*, n°543, novembre.
- Buch C.M., De Long G. (2004), « Cross Border Bank Merger: What Lures the Rare Animal? », *Journal of Banking and Finance*, vol. 28, n° 9, 2077-2102.
- Cerutti E., Dell’Ariccia G., Soledad Martínez Pería M. (2007), « How banks go abroad: Branches or subsidiaries? », *Journal of Banking and Finance*, vol. 31, 1669-1692.
- Claessens S., Demirgüç-Kunt A., Huizinga H. (2001), « How does foreign entry affect domestic banking markets? », *Journal of Banking and Finance*, vol. 25, 891-911.
- Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d’Investissement (2008), *Rapport annuel*, pour l’exercice 2007.
- Coudert V., Pouvelle C. (2008), « La croissance des crédits dans les pays d’Europe centrale et orientale est-elle excessive ? », *Bulletin de la Banque de France*, n°172, avril.

- De Haas R.T.A., Naaborg I. (2005), « Does Foreign Bank Entry Reduce Small Firms' Access to Credit? Evidence from European Transition Economies », *DNB Working Papers*, n° 50, Netherlands Central Bank, Research Department, Août.
- Degryse H., Havrylchuk O., Jurzyk E., Kozak S. (2008), « The effect of foreign bank entry on the cost of credit in transition economies: which borrowers benefit the most? », *CEPII, Working Paper*, n° 2008-15.
- Eller M., Haiss P., Steiner K. (2006), « Foreign direct investment in the financial sector and economic growth in Central and Eastern Europe: The crucial role of the efficiency channel », *Emerging Markets Review*, vol. 7, 300-319.
- Garcia Herrero A., Peria M.S. (2007), « The mix of international banks' foreign claims: Determinants and implications », *Journal of Banking and Finance*, vol. 31, 1613-1631.
- Haselmann R. (2006), « Strategies of foreign banks in transition economies », *Emerging Markets Review*, vol. 7, 283-299.
- Havrylchuk O. (2006), « Efficiency of the Polish banking industry : Foreign versus domestic banks », *Journal of Banking and Finance*, vol. 30, 1975-1996.
- Havrylchuk O., Jurzyk E. (2007), « L'activité internationale des banques françaises : quels gains ? Quels risques ? », *La Lettre du CEPII*, n°273, décembre.
- Lapteacru I. (2008), *Stratégies et concurrence bancaires : une application aux pays d'Europe centrale et orientale*, Thèse de doctorat, novembre.
- McGuire P., Tarashev N. (2008), « Bank health and lending to emerging markets », *BIS Quarterly Review*, décembre.
- Revue Banque (2007), « La banque de détail dans les pays émergents : go East ! », n° 688, février.
- Stavarek D. (2006), « Banking efficiency in the context of European integration », *Eastern European Economics*, Vol.44, n°4, July-August.
- Tamirisa N., Igan D. (2008), « Are weak leading credit booms? Evidence from Emerging Europe », *IMF/WP/08/219*.
- Van Horen N. (2007), « Foreign banking in developing countries; origin matters », *Emerging Market Review*, vol. 8, 81-105.

Annexes

Tableau 5. Créances locales en toutes monnaies, Md\$

	Bulgarie	Rép. tch	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Dvlpg countries	EE	Asie	AmLat
mars-07	12,5	101,5	11	52,7	18,9	10,7	123,5	44,6	40,9	9,6	1691,3	566,3	478,2	495,1
juin-07	16	107,2	11,8	55,2	20,8	11,8	135,3	54	41,5	11	1838,7	622,3	503,3	549,9
sept-07	14,2	122,3	13,7	60,7	23,2	14	152,8	56,3	41,2	14,2	1978,3	689	542,8	566,8
dec-07	19,9	114,4	14,6	70,1	25,5	16,2	175,9	65,3	51,2	18	2179,5	789,3	584,7	612,3
mars-08	21,3	137,1	15,8	71,9	23,5	14,34	201,3	72,5	51,9	20,2	2297	847,3	608,8	638,4
juin-08	24,2	152,9	17	81,9	25,1	15,3	229,2	73,3	61,7	18,5	2449,5	931,3	610,8	687,3
sept-08	24,8	139,7	15,4	75,6	23,4	13,8	222,7	73,2	61,1	18	2281,5	893,7	587,2	587,2

Source : Statistiques de la BRI, Consolidated data on ultimate risk basis : S-T. Dvlpg countries = Pays en développement ; EE = Europe émergente ; AmLat = Amérique latine ; Asie = pays émergents asiatiques.

Tableau 6. Créances locales en toutes monnaies en % du total des prêts reçus (*foreign claims*)

%	Bulgarie	Rép. tch	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Dvlpg countries	EE	Asie	AmLat
mars-07	64,43	78,56	41,67	50,48	63,42	46,93	72,18	61,86	76,45	37,80	57,31	55,36	53,51	71,53
juin-07	67,51	78,59	42,14	50,09	63,41	46,09	72,86	65,61	74,51	41,51	56,16	54,67	50,56	72,08
sept-07	57,72	78,65	43,49	50,50	69,88	48,95	73,32	60,86	72,66	43,69	55,47	54,42	50,01	71,31
dec-07	62,97	69,97	43,20	52,83	69,86	49,24	75,01	61,31	70,82	44,23	54,92	54,61	49,50	70,70
mars-08	60,17	70,38	41,58	48,68	58,17	38,24	72,96	61,60	68,38	43,72	54,29	54,55	48,77	69,32
juin-08	61,89	73,05	43,48	53,25	58,78	37,97	77,72	59,07	74,34	42,43	55,52	57,33	48,40	69,52
sept-08	65,96	73,41	42,90	51,96	58,79	36,22	77,89	61,82	76,28	44,12	55,00	57,86	49,08	66,46

Source : Calcul des auteurs, Statistiques de la BRI, Consolidated data on ultimate risk basis : (S-T)/S.

Tableau 7. Créances locales en monnaie locale, Md \$

	Bulgarie	Rép. tch	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Dvlpg countries	EE	Asie	AmLat
mars-07	6,3	93,7	5,2	37,4	7	10,2	97,9	28	40,8	8,1	1467,5	438	423,8	467,1
juin-07	8,1	101,8	5,5	37,9	7,5	11,1	108,1	32,2	39,9	9,2	1605,1	476,8	453,9	521,9
sept-07	7,9	117,1	6,9	40,5	8	13,6	119,7	33,3	42	12,1	1731,7	530,3	492	533,9
dec-07	11,1	120,6	6,9	46,6	8,5	13,8	138,1	38,5	51,3	14,5	1905,1	613,9	526,3	578,8
mars-08	11,6	146,7	6,8	47,5	5,2	10,8	161,6	41,4	56,9	18,4	2005,5	664,8	538,7	605,9
juin-08	12,5	160	7,2	57,2	4,9	11,1	187,3	44,4	63,7	16,5	2134,9	731,4	536,3	650
sept-08	11,6	144,7	6	50,1	4,2	9,7	175,8	40,9	59,1	16,1	1936,2	678,4	504,8	543,9

Source: Statistiques de la BRI, Consolidated data on immediate borrower basis, L

Tableau 8. Créances locales en monnaie locale, % des prêts totaux reçus (*foreign claims*)

%	Bulgarie	Rép. tch	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Dvlpg countries	EE	Asie	AmLat
mars 07	29,58	71,31	18,06	33,97	21,88	36,17	54,51	30,27	70,96	30,57	43,85	38,13	40,10	63,07
juin-07	31,27	73,82	17,63	32,64	21,13	36,27	55,49	31,29	66,50	32,51	43,47	37,81	38,76	63,76
sept-07	28,94	74,21	20,41	31,76	22,79	39,42	54,78	29,06	65,22	35,48	43,28	37,82	39,20	62,39
dec-07	32,36	73,22	19,17	33,99	22,43	35,84	57,37	29,78	64,29	35,80	43,26	39,19	38,58	62,72
mars-08	29,59	74,09	17,48	30,59	12,62	25,59	57,37	33,85	69,05	38,41	42,98	40,49	36,73	62,09
juin-08	27,72	75,37	17,87	33,67	11,04	23,97	59,46	34,21	67,62	36,26	43,74	41,92	36,19	62,08
sept-08	27,04	75,52	16,26	32,32	10,12	22,56	58,12	33,01	65,02	37,97	42,16	40,96	36,13	57,40

Source : Calcul des auteurs, Statistiques de la BRI, Consolidated data on immediate borrower basis, L/(A+L).

Les créances locales en monnaie locale (L), mesurées sur la base du premier emprunteur (*immediate borrower*), ne sont pas directement comparables avec les créances locales en toutes monnaies (S-T), car ces dernières sont collectées sur la base d'une autre mesure : celle du porteur ultime du risque de la créance (*ultimate risk basis*)

